

MAIRIE DE CLAVIERS

83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Arrêté temporaire de dérogation de tonnage
Chemin Sainte-Anne

N° 81/2023

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande du 09/05/2023 de Mme SACCHETTI Isabelle ETS DRAGUI BETON

Considérant la nécessité d'approvisionner le chantier :

AQUATIQUE SERVICES 380 chemin St Anne – 83830 CLAVIERS

ARRETE :

Article 1 : par dérogation aux prescriptions de l'arrêté du 26 juin 2007 - N°46/2007 - réglementant la circulation des poids lourds, l'entreprise DRAGUI BETON est autorisée à approvisionner le chantier - 380 chemin St Anne - du 15/05/2023 au 31/08/2023.

Article 2 : Les camions de l'entreprise « Draguibéton » susceptibles d'être utilisés sont :

Toupiés (19T) immatriculées :

V 847 ; V 644 ; V 981 ; 651 H ; 022 V ; 534 V ; V 066 ; V 044 ; EG 935 BK

Pompes (19T) immatriculées :

J 898 ; 659 VF 73 ; DG 808 HH

Article 3 : Un constat d'état des lieux doit être effectué avant la première livraison et en fin des livraisons.

Article 4 : Le Maire sera chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 09/05/2023

Affiché en Mairie le 11/05/2023

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 11/05/2023